

Gaston MONNERVILLE
Avocat au Barreau de Paris
Secrétaire de la Conférence
Président de l'Union des Jeunes Avocats

La Présidence de l'Association des Secrétaires de la Conférence me vaut le privilège et l'honneur de participer à cette cérémonie. L'honneur mais aussi le plaisir d'évoquer devant vous la mémoire de Gaston Monnerville, grande figure de notre Barreau, voué aux plus hautes charges de l'Etat, qui fut tout au cours de sa vie un gentilhomme et un honnête homme dans tous les sens du terme, qui aimait la jeunesse et la liberté et qui sut, à l'exception d'un seul, mais non des moindres, se faire aimer de tous, en toutes circonstances, tous bords politiques confondus, y compris et surtout des paysans du Lot qui le vénéraient. Gaston Monnerville, enfant de Cayenne, Sénateur du Lot, quelle belle leçon de tolérance et de démocratie et comme la vie était amusante en ce temps là.

Né le 2 janvier 1897 à Cayenne, il prête serment d'Avocat au Barreau de Toulouse en 1918, Monsieur le Bâtonnier Matheu vient de vous le rappeler, il y est nommé Secrétaire de la Conférence puis il « monte » à Paris en 1921. Reçu par Albert Salles, Bâtonnier de l'Ordre, Bâtonnier de la vieille école, qu'il comparait à un « *vivant modèle de Daumier* », il se voit proposer son inscription au grand tableau, ce qu'il refuse avec énergie. Et, quand le Bâtonnier, interloqué, lui demande pourquoi, sa réponse est sans détour, bien qu'ayant été Secrétaire de la Conférence à Toulouse, il veut l'être à Paris, magnifique hommage rendu à notre Conférence, j'y reviendrai.

On ne peut pas évoquer les débuts de Gaston Monnerville au Barreau de Paris sans évoquer la mémoire de César Campinchi. Monnerville, qui n'a que 24 ans, sans argent, ne connaît personne à Paris et il lui faut trouver un patron à la hauteur de ses ambitions. C'est par hasard, le hasard qui fait parfois si bien les choses, que son camarade Rivelanges, monté lui-aussi de Toulouse, un après-midi, dans la Galerie marchande, lui montre César Campinchi dont on disait qu'il cherchait un collaborateur. Monnerville s'élançe vers son illustre confrère : « *Monsieur, on me dit que vous cherchez un collaborateur, voudriez-vous de moi ?* ». Le lendemain, il entrait à son Cabinet.

Campinchi, immense Avocat, homme politique, avait été le quatrième Secrétaire de la Promotion de Paul Raynaud. Il sera le patron, l'ami et le maître à penser de Monnerville et l'un et l'autre mèneront leur carrière de pair, entreront à la Chambre des députés la même année, l'un représentant la Corse, l'autre la Guyane et seront Ministres pour la première fois dans le même Cabinet ministériel, en 1937.

Les hasards de la vie feront que Paul Raynaud, César Campinchi et Gaston Monnerville ont été tous trois Ministres la même année, en 1938, Paul Raynaud, premier Secrétaire, succédant comme Garde des Sceaux à son quatrième Secrétaire César Campinchi, devenu Ministre de la marine. C'était encore la République des Avocats, presque tous anciens Secrétaires de la Conférence. Malgré les nuages qui s'accumulaient à l'horizon, la vie était amusante en ce temps là.

Peu de nos confrères, pour être Secrétaires de la Conférence, ont fait preuve d'autant d'obstination, d'autant d'acharnement que Monnerville. Après avoir passé le premier obstacle mis sur son chemin par le Bâtonnier Albert Salles, Monnerville eut l'impudence de se présenter sans notes, avec l'air d'improviser, ce qui ne se faisant pas. Il y avait à l'époque, beaucoup plus qu'aujourd'hui, où la société est permissive et débridée, des choses interdites ou qui n'étaient pas

conformes aux bons vieux usages. Le premier instant de stupeur passé, les Secrétaires et le Bâtonnier l'écoutent avec une attention de plus en plus soutenue et son discours s'achève sous un tonnerre d'applaudissements. Il est reçu au premier tour mais les hasards de la vie, qui ne font pas toujours si bien les choses, feront qu'il ne pourra pas se présenter au second qui devait avoir lieu d'avril à juin 1922. En mars 1922, Raymond Poincaré, Président du Conseil des Ministres, Ancien Premier Secrétaire de la Conférence, je vous l'ai dit c'était la République des Avocats, décide d'occuper la Ruhr et la Rhénanie. Gaston Monnerville est mobilisé. Un an plus tard, quand il est démobilisé, le Règlement l'oblige à se représenter au premier tour et, cette fois-ci, il fut brillamment élu.

Enfin Secrétaire de la Conférence des Avocats au Barreau de Paris, Gaston Monnerville appartenait à une extraordinaire Promotion, celle de René William Thorp dont huit étaient ou furent décorés de la Croix de guerre et qui donna deux Bâtonniers, Thorp et Mirat, un père dominicain, Prieur du Couvent Saint Dominique de Jérusalem, un professeur agrégé de droit, quatre députés et un Président du Sénat, sans oublier Bernard de Sariac et Jean-Marie Legrand plus connu, fort connu sous le nom de Jean Nohain.

Et les hasards de la vie, encore les hasards de la vie, ont voulu que, quand Gaston Monnerville a été élu Président de l'Association des Secrétaires (il est l'un de mes illustres prédécesseurs), il ait succédé à son Premier, le Bâtonnier René William Thorp, ce qui donna lieu, comme vous pouvez l'imaginer, à une passation de pouvoir particulièrement émouvante. Le bâtonnier Thorp accueillait son successeur en ces termes : « *Des hauteurs de l'état qui vous interdisent l'accès à la barre, vous n'hésitez jamais à descendre quand la vie de notre profession est en jeu. Nous ne manquons jamais de vous retrouver lors de ses fastes ou de ses deuils, de ses commémorations ou de ses anniversaires et nous savons combien votre attention demeure éveillée à nos problèmes* ».

Et, du magnifique discours de Monnerville, j'extrais ce vibrant hommage à la Conférence : « *Elle recrute et préserve une élite intellectuelle et, vous me permettrez de préciser, une élite morale, qui témoigne au Barreau et ailleurs, partout où le destin nous a placés, des mérites d'une formation que nous avons tous critiquée et à laquelle nous demeurons tous fidèles et qui nous a si profondément et durablement marqués* ».

Comme l'a dit le Bâtonnier Thorp, Monnerville le fidèle était présent à toutes les rentrées de la Conférence comme à tous les Banquets de l'Association. Je me souviens que nous, les jeunes, allions toujours vers lui pour avoir l'honneur de lui serrer la main et le plaisir de lui parler, comme je me souviens avec quelle simplicité il plaisantait avec nous évoquant de vieux souvenirs, comme je me souviens aussi de l'amitié qu'il me témoigna tout particulièrement quand Alex Ursulet, fils de Fort de France, entra à mon Cabinet. Quand il devint Secrétaire de la Conférence, il lui demanda de prendre la parole au Panthéon à la cérémonie annuelle qui commençait au cimetière Montparnasse, sur la tombe de l'Abbé Grégoire et se poursuivait au Panthéon sur celle de Victor Schoelcher. Victor Schoelcher qu'il avait fait entrer au Panthéon comme il y fit entrer ensuite, l'Abbé Grégoire. Je me souviens aussi de la manière dont il nous a accueillis, Yves Ozanam et moi, en 1985, pour nous remettre à l'intention du Musée de l'Ordre de précieux souvenirs qui sont aujourd'hui exposés dans cette maison, qui le seront demain dans notre bibliothèque et qui se rapportent tous à son ancien patron, à son ami, à son modèle, César Campinchi à la mémoire duquel il était toujours aussi fidèle.

Non content d'être Secrétaire de la Conférence, Gaston Monnerville milite à l'UJA, Association de création très récente, mal vue du vieux Palais, qui a pour vocation d'aider les jeunes confrères, dont les débuts dans notre profession étaient déjà très difficiles. En 1926, il est Président de la Commission d'Etudes, en 1927, il devient le cinquième Président de l'UJA de Paris, après Python, Président fondateur, résistant, torturé, mort pour la France, Tercinet, Martineau-Déplat, Garde des Sceaux en 1952 et 53 puis Ministre de l'Intérieur succédant dans ces fonctions à Edgar Faure, 2^{ème} Secrétaire de la Conférence et à François Mitterrand qui allait devenir notre confrère, et enfin Georges Delavente, ce dernier qui fit de lui un très juste et savoureux portrait dans son discours de passation de pouvoir.

Pour le physique :

« Chaque jour on le rencontre dès la première heure des audiences, traversant la Galerie marchande d'un petit pas rapide de chasseur à pied. Un peu sec, ramassé, le jarret nerveux, martelant le sol, Gaston Monnerville passe, la mine éveillée, le nez spirituel et curieux. L'œil vif, le teint sombre, les cheveux ondulés parfaitement noirs, il échappe à l'air tragique par un éclatant sourire. Le regard aigu, presque phosphorescent, comme ces mers des Tropiques qui l'ont vu

naître, se voile parfois d'une ombre ; nostalgie des horizons lointains de sa prime jeunesse ».

Voilà pour le physique.

Au moral, il a toutes les qualités pour faire un bon Président de l'UJA et il en faut ! Je cite, c'est Gaston Monnerville tel qu'il était, tel que nous l'aimions :

« Il faut du caractère, sans intransigeance, de l'autorité sans prétention ; de la persévérance sans entêtement ; de la diplomatie, sans duplicité. On doit rester fidèle à ses amis autant qu'à ses idées en cherchant à persuader, plus qu'à convaincre ; accueillir toutes les critiques sans colère et – plus encore – les compliments sans illusion ; ne décourager aucune ambition légitime pour ne se priver d'aucun concours ; négliger délibérément ses propres affaires pour donner en temps opportun son effort dans l'intérêt de tous ; savoir ce que l'on veut, le dire et le faire dire sans froisser jamais personne, être compris par ses aînés aussi bien que par les jeunes, devenir ainsi l'élu de tous en restant soi-même, voilà, mon cher Monnerville, un programme à la mesure de ton talent ».

Et je n'ai pas le droit de passer sous silence l'admirable hommage que rendit à Gaston Monnerville, dont nous verrons des extraits, à la rentrée solennelle de la Conférence, le 19 novembre 1992, Jean Christophe Maymat, premier Secrétaire de la Conférence, si injustement, si cruellement fauché en pleine jeunesse. Jean Christophe Maymat évoqua la carrière, les carrières, de Gaston Monnerville, homme d'Etat, avocat, inlassable défenseur des droits de l'homme et des libertés, et il parla évidemment de l'affaire Galmot.

L'affaire Galmot, le grand dossier de sa vie d'avocat, ce fut le procès de l'égalité et de la liberté. Il faut savoir que la Guyane vécut, en début du XXème siècle sous la férule d'Eugène Gober, pourtant originaire de Cayenne, traître à sa race, Maire de la ville, Président du Conseil Général, dont Gaston Monnerville dira en plaidant devant la Cour d'Assises de Nantes qu'il a instauré en Guyane un régime de vexations, un régime de tyrannie et de terreur, avec la constante complicité du Gouverneur et de tous les représentants de l'Administration Centrale.

Alors survient Jean Galmot arrivé dans la Colonie en 1906. C'est Monnerville qui plaide devant la Cour d'Assises : *« Il s'intéresse au sort des travailleurs, il s'efforce de comprendre la cause des souffrances de*

ces hommes et de ces femmes, il apprend à les aimer [...] Il sent que la France, nation colonisatrice, a le devoir de les aider dans leur évolution sociale comme dans leur vie matérielle ».

En 1919, Galmot est élu député de la Guyane.

En 1921, d'un coup, ses affaires périclitent, c'est la faillite qui réjouit tous ses ennemis. C'est Monnerville qui le plaide : *« en quatre jours, il est accusé, poursuivi, incarcéré, en quatre jours l'immunité parlementaire est levée et il est jeté à la prison de la Santé »*, s'insurgeant contre la clémence et les lenteurs dont bénéficient d'autres parlementaires compromis dans des scandales.

En 1924, ses affaires rétablies, Galmot est de nouveau candidat à la députation mais il est battu par le candidat officiel grâce, dira Monnerville, *« à l'appui d'un Gouverneur à la solde du Ministère des Colonies »*, propos qui aurait pu valoir, au très jeune Avocat qu'il était, les foudres du Procureur Général et de son Conseil de l'Ordre.

En 1928, Galmot est de nouveau candidat, mais les élections sont truquées et Monnerville de dénoncer la *« criminelle complicité du Gouverneur [...] comme en 1924 on fait voter les morts et les absents »*,

et notre confrère de révéler que, sur les listes électorales, il est indiqué comme ayant voté alors qu'il était à Paris ce jour là. Révoltée, la population descendit dans les rues pour trois jours d'émeutes pendant lesquels Galmot fit tout ce qui était en son pouvoir pour éviter une effusion de sang.

Mais le scandale est énorme et Gober doit démissionner, provoquant des élections municipales que Galmot et son mouvement, le Parti de la Liberté, remportent haut la main.

Mais, le 6 août, survient le drame, la population apprend la mort de Jean Galmot dont l'autopsie révélera qu'il a été empoisonné à l'arsenic.

Je donne la parole à Gaston Monnerville, plaidant devant la Cour d'Assises, écoutez ce tribun : *« Alors, hommes et femmes, excédés du régime tyrannique qui les tenait courbés depuis tant d'années, hommes et femmes bâillonnés depuis quatre ans et plus, et réduits à un véritable esclavage politique, à bout de résistance, à bout de nerfs, furent en proie à la plus dangereuse furie. On les avait bafoués, on les avait sacrifiés aux appétits d'aventuriers de la politique sans vergogne et sans scrupules. Un homme s'était levé pour les protéger et les défendre, il venait de chasser de la Guyane ceux qui opprimaient ce pays et, au*

moment où le calme était revenu dans la colonie, au moment où la population venait enfin de conquérir, grâce à lui, le droit d'exprimer librement son opinion, on l'assassinait. C'en était trop. Il fallait venger la mémoire de celui qui avait tout sacrifié à la défense de leur liberté. Ce fut alors la ruée d'une foule aveuglée par la douleur. Tout Cayenne était dans la rue. Plus de 13.000 hommes, femmes et enfants envahirent la ville. Foule fanatique, foule animée d'une âme collective, et dont chacun des membres avait perdu son âme individuelle et sa personnalité propre ».

Ils étaient 13.000, on en arrêta 14, il en défendit trois devant la Cour d'Assises.

Il plaida l'acquittement avec des arguments de fait et de droit mais d'abord avec son cœur, avec chaleur, s'engageant au service de la défense et voici comment il acheva sa plaidoirie :

« Messieurs les jurés, la France nous a enseigné qu'il faut mettre avant tout, au-dessus de tout le respect de la personne humaine et la sauvegarde de nos libertés. [...] Les acquitter [...] c'est faire œuvre d'apaisement, c'est détruire à jamais tous les ferments d'amertume et de rancœur nés du régime d'oppression que nous avons stigmatisé.

Acquitter enfin, c'est montrer à nos frères Guyanais le vrai visage de la France, la France généreuse et compréhensive, la France éprise d'idéal, la France de justice et de paix ».

Encore jeune avocat, il plaidait après trois immenses confrères, Théodore Valensi, Zevaes et Henri Torres, trois ténors de ce temps mais voici ce que l'on pouvait lire dans l'Echo de Paris du 21 mars 1931 :

« Comment ne pas citer d'abord celui qui parla avec une sincérité particulière, Maître Monnerville, ce jeune Avocat de couleur en qui palpité l'âme de la Guyane, en qui vibre le sang chaud et généreux de sa race, dont la péroraison pathétique au suprême entraîna irrésistiblement les applaudissements de toute la salle ».

Oui, le public se leva et l'applaudit longuement, fait rarissime dans un prétoire.

Puis la Cour d'Assises se retira puis elle revint et rendit son verdict. Acquittement général.

Gaston Monnerville a plaidé bien d'autres affaires, toujours du côté de la tolérance, toujours du côté de la liberté ainsi, en 1938, avec Marcel Bloch, lui aussi ancien Président de l'UJA, il défendra Bernard Lecache, Président de la LICA, la Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme, contre Louis Darquier de Pellepoix qui fut Commissaire aux questions juives sous l'Occupation, procès gagné. Je cite : *« Vous m'excuserez de ne pas faire la distinction entre les protestants français, les catholiques français, et les nègres français. Moi, je ne connais que des Français*

quand ils le sont, Lecache en est et comme moi-même et comme le Normand et comme l'Algérois ».

En 1942, réfugié en zone libre, inscrit au Barreau de Marseille, il défendit encore des Juifs avec succès, avec courage car il en fallait à l'époque pour les défendre, devant le Tribunal Correctionnel de Bergerac, puis devant la Cour d'Appel d'Aix, puis il quitta la Barre pour rejoindre la Résistance et entrer dans la clandestinité.

Voici l'Avocat qu'il fut. Secrétaire de la Conférence, Président de l'Union des Jeunes Avocats, voici l'avocat et l'homme que nous avons admiré et que nous avons aimé.

Grand témoin d'un mode enfoui, d'un palais vertueux, respectueux de nos traditions séculaires, Gaston Monnerville, malgré les hautes responsabilités et les honneurs, était resté avocat, et un formidable champion des libertés, toujours modérateur, fédérateur, conciliateur.

Pour lui, le temps n'a pas suspendu son vol, Gaston Monnerville nous a quittés le 7 novembre 1991, mais il est avec nous ce soir à la Maison du Barreau, vivant, parce que vivant dans nos mémoires et dans nos cœurs, vivant parce que nous ne l'oublierons jamais.

François GIBAULT